



CHAVENAY INFO

JANVIER 2019

www.chavenay.fr

Le grand **débat national**

**VENDREDI 8 FÉVRIER
à 20 h en Mairie de Chavenay
salle du Conseil**

- Ce Chavenay-Info a été rédigé et mis en page par Brigitte Appéré avec l'aide de Natacha Broux et Arnaud Queter pour l'impression, sous la direction de Denis Flamant, Maire.
- Pour plus d'informations sur la commune, connectez-vous à www.chavenay.fr

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2019

Présents :

Mesdames ACCABAT, ACKERMANN, APPÉRÉ, LUTZ, SÉBILLOTTE, THÈS, VINCENT

Messieurs COTIGNY, ENJALRAN, FLAMANT, GOMPERTZ, JAHN, LACHEVRE, NIVARD

Absents ayant donné pouvoir : M. BERNARD (pouvoir à M. COTIGNY)
Mme BRENAC (pouvoir à M. FLAMANT)
M. de SÉRÉVILLE (pouvoir à Mme LUTZ)

Absent : M. DUTASTA

Secrétaire de séance : Mme APPÉRÉ

Monsieur le Maire annonce que le point relatif au « nouvel examen du projet de cession de deux lots issus de la division de la parcelle AA 385 suite à l'intervention de la SAFER » est retiré de l'ordre du jour et reporté, la SAFER n'ayant pas encore transmis tous les éléments nécessaires au débat.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 novembre 2018

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

2 - Modification des horaires d'ouverture au public de l'agence postale communale le samedi matin

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier les horaires d'ouverture au public de l'agence postale de Chavenay comme suit : du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 et le samedi de 09h00 à 12h00.

DÉCIDE que ces nouveaux horaires entreront en vigueur le 1^{er} février 2019.

3 - Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestre des Yvelines (PDIPR)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE l'inscription des chemins désignés ci-après au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre des Yvelines :

- Chemin rural dit des Bœufs,
- Chemin des Écoliers (parcelles AA173, 175, 176),
- Rue de la Fontaine (parcelle AA204),
- Sente sur parcelle AA374,
- Allée de la Pâture (parcelle AC102).

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2019 (suite)

Conformément à la (aux) carte(s) et à la fiche récapitulative annexées à la présente délibération.

S'ENGAGE, en cas d'aliénation d'un chemin rural ou d'une parcelle communale inscrits au Plan départemental susvisé, à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département des Yvelines ;

S'ENGAGE à maintenir l'ouverture au public des chemins concernés toute l'année et à en assurer l'entretien ;

GARANTIT leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier ;

S'ENGAGE à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors de sa révision ou de son élaboration ;

AUTORISE le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires conformément, notamment, aux préconisations du CODERANDO 78 et de la charte Officielle du balisage de la FFRP ;

S'ENGAGE à informer le Département des Yvelines de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux, parcelles communales ou voies communales concernés ;

CONFIE au CODERANDO 78 la mise en valeur, l'entretien léger et l'animation des sentiers inscrits au PDIPR ;

AUTORISE Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

La présente délibération modifie la délibération prise le 15/02/1990 pour l'inscription des chemins au PDIPR.

4 - Accord de principe sur l'inscription au budget primitif 2019 du projet de végétalisation du cimetière

Considérant les subventions attribuées à la commune pour le projet de végétalisation du cimetière, d'un montant de 11 951.40 € par la Région Ile-de-France et de 28 887 € par l'Agence de l'eau,

Considérant que le versement desdites subventions est conditionné par le démarrage des travaux dans un délai de 6 mois à compter de leur attribution, soit avant le vote du budget primitif 2019,

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un accord de principe sur l'inscription de ce projet au budget primitif 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (16 pour, 1 contre)

DONNE son accord pour l'inscription au budget primitif 2019 du projet de végétalisation du cimetière, pour un montant de 88 239 € TTC pour les travaux et 8 640 € TTC pour la maîtrise d'œuvre.

AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2019 (suite)

5 - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - budget commune 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (16 pour, 1 contre)

AUTORISE l'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du BP 2019 :

CHAPITRE	BP (Hors report)	Total DM	Budget Total	% appliqué	Montant autorisé
CHAP 20	49 564.40 €	0.00 €	49 564.40 €	25 %	12 391.10 €
CHAP 21	239 883.05 €	0.00 €	239 883.05 €	15 %	35 982.46 €
CHAP 23	340 768.43 €	0.00 €	340 768.43 €	10 %	34 076.85 €
TOTAL					82 450.41 €

PRÉCISE que les crédits votés seront repris au budget primitif 2019.

6 - Indemnité de conseil 2018 au comptable du Trésor

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (9 pour, 3 contre, 5 abstentions)

DÉCIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.

DÉCIDE d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2018 à M Franck ABBAL, comptable du Centre des Finances Publiques de Maule.

PRÉCISE que M. ABBAL étant entré en fonction le 1^{er} juin 2018, l'indemnité lui sera versée prorata temporis (7/12^{ème}).

PRÉCISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 622.

Certains élus demandent qu'un bilan des aides apportées en 2019 par le comptable soit transmis pour le prochain vote, afin d'avoir une visibilité sur les conseils réellement fournis en dehors des fonctions pour lesquelles le comptable du Trésor est rémunéré.

7 - Modification des statuts de la CCGM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Gally-Mauldre tels qu'annexés à la présente délibération.

8 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la CCGM et la commune de Chavenay suite au transfert partiel de la compétence « accueil de loisirs »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2019 (suite)

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes Gally-Mauldre et la commune de Chavenay suite au transfert de la compétence « accueil de loisirs » pour une période de 3 ans à compter du 01/01/2019.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document pris pour son application.

9 - Report du transfert automatique des compétences Eau et Assainissement à la CCGM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE le report du transfert des compétences EAU et ASSAINISSEMENT à la Communauté de Communes Gally-Mauldre initialement prévu au 1er janvier 2020,

PREND ACTE que ces transferts auront lieu au 1er janvier 2026 sauf délibération contraire de la Communauté de Communes Gally-Mauldre prise après le 1er janvier 2020,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

10 - Convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2019-2024 du CIG

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès, selon :

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG, à effet du 01/01/2019.
2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
Participation de 14 euros par mois et par agent

PREND ACTE que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 100 € pour l'adhésion à l'une des deux conventions et à 180 € pour l'adhésion aux deux conventions, pour une collectivité de 10 à 49 agents.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant, à effet du 01/01/2019.

11 - Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation relative au risque « santé » 2020-2025 du CIG

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé 2020-2025 que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2019 (suite)

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2020.

12 - Approbation des statuts révisés du SMGSEVESC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) en son article 1, portant sur le changement de dénomination en AQUAVESC.

13 - Demande d'adhésion de la commune de Cernay la Ville au SEY 78

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'adhésion de la commune de Cernay la Ville au Syndicat d'Énergie des Yvelines.

14 - Rapport d'activités SEY 2017

Le rapport d'activité du Syndicat d'Énergie des Yvelines est présenté et commenté par Mme Ackermann. Il est consultable et tenu à la disposition du public en mairie.

15 - Projet de constructions route de Grignon

Suite aux présentations faites aux élus des différents projets des promoteurs, le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour retenir deux candidats. Après quelques échanges, certains points sont soulevés : remise en question des serres et autres jardins ouvriers / retravailler avec Bouygues le type de clientèle visée—si cette société est retenue et donc les prix / possibilité d'annexer le cahier des charges au contrat de vente / possibilité d'émettre un avis sur le règlement de copropriété.

Le résultat du vote est le suivant : Bouygues Immobilier 14 voix, Demathieu Bard 16 voix, DG Consulting 0 voix, Nexity ADI 4 voix

Des différents échanges qui succèdent à ce vote, il ressort que le Conseil Municipal dans son ensemble souhaite qu'à la prochaine étape, les deux candidats retenus présentent : un cahier des charges plus précis (nombres de logements, pièces, descriptifs des maisons, descriptif thermique...) et une maquette.

La prochaine audition en réunion des conseillers débutera le 18 mars à 19h30 (audition des deux candidats dans la même soirée). Le choix définitif du promoteur devrait être prononcé au plus tard en juin 2019.

16 - Questions diverses

- Grand Débat : Une séance, initiative citoyenne de M. Gompertz qui l'organisera avec le renfort de Mme Appéré et M. Cotigny, aura lieu le vendredi 8 février à 20h00 en salle du Conseil en mairie.

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2019 (suite)

Le thème, sur lequel l'assemblée est invitée à se prononcer, sera annoncé ultérieurement. Le 9 février 2019 au matin, une autre séance, animée par Stéphane Gompertz et Jérôme Cotigny, permettra d'aborder informellement l'un ou l'autre des quatre thèmes.

- Un cahier de doléances (et de bienveillance...) sera mis à disposition à l'accueil de la mairie à partir du 22 janvier 2019.

17 - Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Un emprunt est contracté ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2018 et éligibles au dispositif du FCTVA (Fond de Compensation de la TVA).

Ses caractéristiques financières principales sont les suivantes : Montant du prêt (130 000 €), durée d'amortissement du prêt (2 ans), taux fixe (0.37 %), amortissement du capital (in fine), périodicité des intérêts (trimestrielle), remboursement anticipé (possible à une date d'échéance avec préavis sur l'exercice N+1 et sans indemnité), frais de dossier (130 €).

- La commune de Chavenay met en location pour 2018 les terres agricoles à :
 - M. MORIZE Xavier - Ferme du Clos d'Ancoigny, pour un montant de 232.94 € - Parcelle AE13 la Mairie
 - M. et Mme MORIZE Marcel pour un montant de 40.32 € - parcelle C098
- La commune de Chavenay accepte la proposition de convention du 05 décembre 2018 relative à la mise à disposition d'un avocat du Centre Interdépartemental de Gestion pour la commune de Chavenay.
- La commune de Chavenay accepte la proposition de convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.
- La commune de Chavenay accepte la proposition d'avenant de prorogation à la convention de participation à la protection sociale complémentaire passée avec le Centre Interdépartemental de Gestion.
- La commune de Chavenay accepte la proposition de convention relative à la mission de médecine préventive pour la commune de Chavenay

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Département investira maximum 150 000 € pour le réaménagement de la RD 74 au niveau du carrefour de la rue des Érables. Les élus et les habitants peuvent consulter le plan auprès de M. Flamant.
- La Communauté de Communes Gally Mauldre a obtenu une subvention de 50 000 € de la Région et 28 000 € du Département pour la création de la piste cyclable qui reliera Chavenay au collège de Feucherolles.
- Le Relais a collecté 3.97 tonnes de vêtements en 2018 à Chavenay.
- Chavenay Accueil et Chavenay Animation organisent une soirée à la salle municipale le 9 février.

INFORMATIONS DIVERSES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2019

- La DIP 307 organise une conférence :
 - le 14 mars sur le thème « Nos écrans, nos enfants et nous ».Il est précisé que l'association sera prochainement dissoute si personne ne reprend le flambeau.
- Mme Gisèle Morize a démissionné de ses fonctions de présidente des Blés d'Or. L'association n'a pas trouvé de candidat à la reprise à ce jour.

La séance est levée à 22h35.

Le compte-rendu complet de ce Conseil municipal, ainsi que ses annexes, seront consultables en mairie dès qu'ils auront été approuvés lors du prochain Conseil municipal.

***Prochain Conseil Municipal :
le 11 mars 2019 à 20h30 en salle du Conseil***

MAIRIE

Enquête publique relative à la mise en révision du PEB de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux

L'enquête publique concernant la révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux se tiendra du **lundi 28 janvier 2019 au jeudi 28 février 2019 inclus**, sur le territoire de notre commune, siège de l'enquête, et sur les communes de Villepreux, Thiverval-Grignon, Saint-Nom-la-Bretèche, Feucherolles, Davron, Les Clayes-sous-Bois et Plaisir.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations sur le projet peuvent être portées sur le registre ou également adressées par écrit à M. Fabien GHEZ, commissaire enquêteur domicilié à la mairie afin d'être annexées au registre.

Un registre électronique ainsi qu'une adresse mail sont également disponibles aux adresses suivantes :

**<http://revision-peb-aerodrome-chavenay-villepreux.enquetepublique.net>
revision-peb-aerodrome-chavenay-villepreux@enquetepublique.net**

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur sera présent en mairie pour recevoir directement les observations du public le **lundi 28 janvier 2019 de 13h30 à 16h30** et le **samedi 16 février 2019 de 9h à 12h.**

LES ECO-GESTES, Pensez à ces gestes économes et malins !



Réduire ses consommations d'eau.

Pensez aux mitigeurs simples. Ils permettent de mélanger eau chaude et eau froide plus rapidement.

Nous utilisons chacun en moyenne près de 100 litres d'eau par jour pour notre hygiène.

Avec quelques gestes simples et à confort égal, il est possible de réduire de près de moitié ses consommations.

Évitez de laisser couler l'eau inutilement pour le brossage des dents, le rasage, le lavage des mains ou de la vaisselle.

Une **douche** rapide, c'est 50 litres et ne doit pas durer plus **de 5 mn**. Un bain c'est 200 litres. Faites le bon choix.

A confort égal, douchettes et mousseurs performants permettent de réduire jusqu'à 50% vos consommations d'eau.

Installez des réducteurs de débit au bout de vos robinets d'éviers, lavabos et mitigeurs. Les robinets sont en général livrés avec des aérateurs ou mousseurs de la classe A ou B moins efficaces. Ils réduisent le débit de vos douches de 24l/min à 12l/min, voire à 7l/min.

Installez une chasse d'eau à double commande ou un dispositif pour réduire le volume du réservoir (ajout de bouteille, plaquette ou sac eco-wc).

Lors d'une absence prolongée, coupez le ballon d'eau chaude.

Attention aux fuites d'eau. Une chasse d'eau qui fuit peut consommer jusqu'à 1m³ d'eau par jour, soit la consommation quotidienne de 6 personnes.

Une personne utilise en moyenne 30 litres d'eau potable par jour pour ses wc.

Penser à isoler le ballon et les canalisations de distribution lorsqu'elles cheminent dans vos locaux non chauffés.

Faites détartrer votre chauffe-eau régulièrement. Entartré, il peut consommer le double.

5mm de givre sur votre congélateur doublent votre consommation d'énergie. Dégivrez dès l'apparition de glace dans votre réfrigérateur.

Laissez les plats à refroidir à l'air libre avant de les placer dans votre réfrigérateur.

Évitez l'option « dégivrage automatique » qui consomme 30% d'électricité en plus (frigo américain).

ENVIRONNEMENT (suite)



Au prochain passage de l'Ecobus, **pensez à déposer vos produits phytosanitaires, les insecticides et herbicides.**

A partir du **1^{er} janvier 2019**, interdiction de leur utilisation !

Ne les mettez pas avec les ordures ménagères, ces produits demandent un traitement spécial et sont très toxiques pour vous, vos animaux et l'écosystème de votre jardin.

Rappel :

Ecobus à Chavenay, les **samedis 9 mars, 29 juin, 7 septembre et 7 décembre 2019 de 9 à 12 h.**

Ecobus à St Nom, les **mercredis 10 avril, 10 juillet et 9 octobre 2019.**

VIE DU VILLAGE



**Nouveaux horaires
de l'Agence Postale**



**Ouverture de l'Agence Postale Communale
de Chavenay :**

**Du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00
et le samedi de 09h00 à 12h00**

Le Grand Débat National à Chavenay

A l'initiative du Président de la République, le Gouvernement engage un **grand débat national** sur quatre thèmes qui couvrent des grands enjeux de la nation : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'État des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.



Tous les citoyens peuvent contribuer en ligne, sur la plateforme :
<https://granddebat.fr/>

De nombreuses communes organisent également des réunions locales, consacrées chacune à un des grands thèmes du débat.

Ce sera le cas à **Chavenay** : **la réunion aura lieu le vendredi 8 février à 20 h dans la grande salle de la mairie**. Elle portera sur le thème de **la fiscalité**. Des sondages informels semblent indiquer qu'il intéresse particulièrement les Chavenaysiens. Tous les habitants de la commune sont cordialement invités à y participer.

Si vous n'êtes pas libres ce soir-là, nous tiendrons également un « **stand de proximité** » à **la mairie le samedi 9 février entre 9h et 12h**.

Vous pourrez apporter vos idées et contributions, écrites ou orales, sur la fiscalité ou sur un autre des trois thèmes retenus pour le grand débat national.

Enfin, un registre est ouvert à la mairie : vous pouvez y transcrire vos aspirations, vos vœux ou vos critiques.

Toutes les contributions seront dûment transmises à la Mission du Grand Débat.

Cahier de doléances à Chavenay

La Mairie de Chavenay met en place un **cahier de doléances** disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Celui-ci sera ensuite transmis aux pouvoirs publics nationaux.

Alors, n'hésitez pas, exprimez-vous !



VIE ÉCONOMIQUE

Les jeunes et le casse-tête du stage *Vous avez peut-être la solution ...*

On demande de plus en plus à nos jeunes de faire des stages : en Troisième, en Terminale, après le Bac, pendant leurs études ou leur apprentissage. Cette exigence est légitime : nos Jeunes ont de plus en plus besoin de conjuguer formation théorique et expérience concrète. Mais la recherche d'un stage peut s'apparenter à un parcours du combattant.

Vous avez un stage à proposer dans votre entreprise, dans votre bureau, dans votre atelier ? Ou au contraire vous recherchez un stage pour vous-même ou pour vos enfants ? La mairie propose de faire converger les offres et les demandes.

Contactez-nous à l'adresse suivante : viécoemploi@chavenay.fr

Précisez le profil du stagiaire ainsi que l'objet et la durée du stage proposé ou recherché. La solution se trouve peut-être à quelques centaines de mètres de chez vous.

ASSOCIATIONS

Venez nombreux tricoter solidaire pour les sans-abris !

Rendez-vous à la salle des fêtes de Chavenay. Nous vous fournissons la laine et les aiguilles si vous n'en avez pas !

Vous pouvez commencer votre ouvrage sur place et l'emporter ensuite avec vous pour le finir tranquillement chez vous ! Vous pourrez ensuite ramener votre/vos ouvrages finis à la prochaine session.

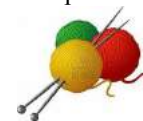
Vous êtes débutants ? pas de souci, nous prendrons le temps de vous apprendre les bases du tricot ou du crochet et certains projets comme les écharpes sont parfaits pour commencer.

3 dates à retenir cette année : **18 janvier, le 22 février et le 22 mars.**

Tout ce que nous aurons produit sera donné au Secours Populaire puis distribué aux sans-abris par des bénévoles.

Vous pouvez également en profiter pour faire du tri dans vos armoires...les associations cherchent des couvertures, duvets, manteaux, bonnets, écharpes, gants, chaussettes...tout ce qui peut permettre de rester au chaud malgré les températures très froides.

Pour tout renseignement : 06 14 31 66 43 (Bobines et Tricopines)



ASSOCIATIONS (suite)

JOURNÉE DES ARTISTES
PEINTRES, SCULPTEURS, PHOTOGRAPHES, CÉRAMISTES...



Samedi 6 avril 2019

AÉRODROME DE CHAVENAY VILLEPREUX (78)
ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

Contact : contact@audace-chavenay.fr

AUDACE, Association des Usagers de l'Aérodrome de Chavenay et de son Environnement, Aérodrome de Chavenay, 78450 CHAVENAY

Par Miriam Mechatte

L'association des usagers de l'aérodrome de Chavenay et de son environnement (AUDACE) avec l'aide des municipalités en périphérie propose de sortir les avions des hangars pour que les artistes (*peintres, graveurs, sculpteurs, photographes...*) de la région puissent présenter leurs créations lors d'une journée qui sera ouverte au public, **le samedi 6 avril 2019 de 10h à 19h**.

Un moyen de créer du lien entre les artistes, les habitants de la région et l'aérodrome de Chavenay-Villepreux.

L'Aéroport De Paris (ADP) a donné son accord et **plus de 80 artistes** ont répondu à l'appel.

La journée proposera une animation musicale, des ouvrages seront à dédicacer et des pilotes seront présents pour répondre aux questions sur les avions.

La Vitrine du Développement Durable vous invite :

Venez participer à un
Laboratoire d'idées
pour développer durablement nos communes

ANDELU - BAZEMONT - CHAVENAY - CRESPIERES - DAVRON - FEUCHEROLLES
HERBEVILLE - MAREIL-SUR-MAULDRE - MAULE - MONTAINVILLE - SAINT-NOM-LA-BRETECHE

1^{ère} rencontre

ALIMENTATION - DECHETS - ENERGIE

Samedi 16 février 2019
de 10h à 12h

Salle de la Comédie

3, route d'Aulnay, en contre-bas de la Mairie de BAZEMONT

Habitants de la communauté de communes,
nous sommes tous invités à venir partager
nos attentes et nos idées
dans les domaines
environnemental,
économique et social,
Ces échanges
conviviaux et citoyens
permettront d'élaborer
des propositions
concrètes et locales
à soumettre aux candidats
des prochaines élections
municipales.



Renseignements : dd.gallymauldre@gmail.com / 07 82 25 05 61



JOB WIN

Le salon
de tous les
emplois

20 MARS 2019

Complexe Les 2 Scènes, Maule
13h30 - 18h30

CDI, CDD, stage, alternance, formations, jobs d'été

GeM emploi présente une initiative communale et intercommunale, en partenariat avec Pôle Emploi et la Mission Locale.
Un salon organisé par l'intercommunalité Gally-Mauldre (Andeuil, Bazemont, Aulnay-Sur-Mauldre, Chesnières, Davron, Chavenay,
Feucherolles, Herbeville, Mareil-Sur-Mauldre, Montainville, Maule, Saint-Nom-La-Bretèche).

www.jobwin.org - 01.30.90.86.25

AGENDA

8 février	Grand Débat National à Chavenay à 20h, en Mairie
9 février	Stand de proximité dans le cadre du Grand Débat National de 9h à 12h, en Mairie
11 février	Ramassage des végétaux
14 février	Ramassage des encombrants pour la zone bleue
16 février	Enquête publique PEB, présence du commissaire enquêteur de 9h à 12h, en mairie
16 février	Laboratoire d'idées (alimentation-déchets-énergie) de 10h à 12h, Salle de la Comédie à Bazemont
23 février	Vacances d'hiver
09 mars	Déchets ménagers toxiques de 9h à 12h, Place Rösrath
11 mars	Rentrée scolaire Conseil municipal à 20h30, en Mairie
14 mars	Ramassage des encombrants pour la zone rouge
14 mars	Consultation juridique de 18h à 20h30, en Mairie
14 mars	Conférence « Les écrans, nos enfants et nous... » par Aude Stehelin (psychologue) à 20h45, Salle des Fêtes
18 mars	Ramassage des végétaux toutes les semaines
20 mars	Job win de 13h30 à 18h30, Complexe Les 2 Scènes à Maule
23 mars	Conférence « Les hydroptères, ces bateaux qui volent » par Philippe Perrier à 17h, Aérodrome de Chavenay-Villepreux
01 avril	Conseil municipal à 20h30, en Mairie
06 avril	Journée des artistes de 10h à 19h, Aérodrome de Chavenay-Villepreux
13 avril	Conférence « Prévention et sécurité » par Philippe Bronne à 18h, Aérodrome de Chavenay-Villepreux

ÉTAT CIVIL

Toutes nos condoléances à la famille de :

Madame Marie-Thérèse MORIZE, née VAIDIS, décédée le 24 novembre 2018

Madame Simone VAIDIS, née MORIZE, décédée le 07 janvier 2019

Horaires d'Ouverture de la Mairie :

lundi*, mardi, jeudi, vendredi : **13h30 à 17h30** *(nocturne le lundi soir jusqu'à 19h00)

le mercredi matin : **8h30 à 12h00**

le samedi matin : **9h00 à 12h00 (hors vacances scolaires)**

Tél : 01 30 54 31 70 - Mail : mairie@chavenay.fr

Horaires d'Ouverture de la Poste :

du lundi au vendredi après-midi : **14h00 à 18h00** et le samedi matin : **8h30 à 11h30**

